



VIRAGE DOMICILIAIRE : KEZAKO ?

C'est un accompagnement renforcé au domicile pour permettre à des personnes en perte d'autonomie avancée de rester chez elles le plus longtemps possible.



Attention : Il ne peut pas s'appliquer partout à l'identique puisqu'il faut s'adapter à chaque territoire et aux moyens alloués.

Depuis le 30 juin 2023, **la réforme des SAD (Services Autonomie à Domicile)** est entrée en vigueur. Au-delà du changement de nom, la réforme modifie les missions, les principes d'organisation et de fonctionnement des SAAD, SSIAD, et SPASAD. Le but c'est d'apporter une réponse coordonnée pour l'aide et les soins à domicile, au travers d'un interlocuteur unique.



Création d'un **G**roupement de **C**oopération **S**ociale et **M**édico - **S**ocial (**GCSMS**), association de structures et de gestionnaires de tout statut public, privé non lucratif et privé lucratif.

C'est un outil utilisé par la **DGAS** (Direction Générale de l'Action Sociale)

Il permet de réduire le nombre d'intervenant.es et ainsi réduire le coût de fonctionnement

ET EN CLAIR CA VEUT DIRE QUOI TOUT CA ?



ET POUR LES PROFESSIONNELLES ?



Certaines villes n'iront pas vers le virage domiciliaire et feront le choix de se séparer de leur SSIAD public (comme à Toulouse).

RÉSULTAT : disparition des SSIAD publics et reprise du territoire par des entreprises privées



Sommes- nous à l'aube de la marchandisation de nos aîné.es comme aux Etats -Unis ?

T'as de l'argent tu peux te soigner, t'as pas d'argent tu crèves !